

26ème Rallye du Frontonnais



REGLEMENT PARTICULIER MODERNE

Le 8 et 9 Aout 2020



Team Rallye Découverte

RN 113

31450 AYGUESVIVES

teisseyrecompetition@gmail.com

06 89 05 82 13



ASA Club du Midi

TOULOUSE



NOTE IMPORTANTE A MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des Municipalités des communes traversées par le Rallye que l'**ASSOCIATION TEAM RALLYE DECOUVERTE** a pu organiser cette année le **Rallye DU FRONTONNAIS**.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances du parcours, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE**, afin de préserver la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés sur des routes fréquentées par des enfants, allant ou revenant de l'école, et par des véhicules agricoles.

EN ACCORD AVEC LES

SERVICES PREFECTORAUX ET LA GENDARMERIE, LA REGLEMENTATION SUIVANTE SERA APPLIQUEE :

Reconnaisances de 9h 00 à 12h 00 et 13h à 19h interdites de 12h à 13h

Limitations de Vitesse :

50 km/h sur les routes des épreuves spéciales

30 km/h dans les agglomérations.

Des reconnaissances seront organisées conformément à la nouvelle réglementation française des rallyes le :

Samedi 8 Aout 2020

Les reconnaissances de nuit sont formellement interdites.

De nombreux contrôles seront effectués. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course (refus du départ) sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement.

Afin de veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement : tout repère, marque, affiche ou panneau sont rigoureusement interdits.

Nous comptons sur votre sportivité, et votre courtoisie. De votre comportement responsable dépend l'avenir des Rallyes.

Le Comité d'Organisation vous souhaite un agréable rallye et vous remercie par avance de votre sportivité.

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	27 Mai 2020
Ouverture des engagements	27 Mai 2020
Clôture des engagements	2 Aout 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi)
Parution du carnet d'itinéraires	Samedi 8 Aout 2020
Vérification des documents :	8 Aout 2020 - 14h00 à 18h00, à VILLEMUR SUR TARN
Vérifications des voitures :	8 Aout 2020- 14h15 à 18h45 à VILLEMUR SUR TARN
1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs	8 Aout 2020– 17h45 à VILLEMUR SUR TARN
Publication des équipages admis au départ	8 Aout 2020 - 20h00
Départ de VILLEMUR SUR TARN	1ère voiture 9 Aout 2020 - 8h00
Arrivée à VILLEMUR SUR TARN	Dimanche 9 Aout 2020 – à 15h47
Vérification finale	Garage Peugeot FRONTON 31
Publication des résultats du rallye	Dimanche 9 Aout 2020, 30 minutes maximum après l'entrée au parc du dernier concurrent
Panneau Affichage officiel	Parc fermé et Parc de Regroupement à VILLEMUR S TARN
Remise des Prix	Dimanche 9 Aout 2020 sortie du Parc Fermé

CARNETS D'ITINERAIRES DISPONIBLES

le Samedi 8 Aout 2020 de 9h à 12h00 et 14h à 18h00

Au Leclerc

à Villemur sur Tarn

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASSOCIATION TEAM RALLYE DECOUVERTE Organise le 26ème Rallye Régional du Frontonnais les 8 et 9 Aout 2020.

Organisateurs Administratif : **ASAC DU Midi Toulouse**

Organisateur Technique : **Team Rallye Découverte**

Secrétariat : **Team Rallye Découverte**

Adresse : **RN 113 31450 AYGUESVIVES**

Téléphone : **06 89 05 82 13**

Mail : **teisseyrecompetition@gmail.com**

Visa Ligue : **R8 du 10/02/2020**

Visa FFSA : **116 du 10/02/2020**

Permanence du rallye :

Date 8 et 9 Aout 2020

Horaire 8 Aout 2020 - 12h 00 à 18h00 Salle des fêtes de VILLEMUR SUR TARN

9 Aout 2020 - 7h00 à 19h00 Salle des fêtes de VILLEMUR SUR TARN

1.1P. Officiels de l'épreuve

Règlement Officiels de l'Epreuve

<u>Président du Collège :</u>	Jean Jacques MIO BERTOLO	Licence 1297	ASA 09/10
<u>Commissaires Sportifs :</u>	Jacques JONQUIERES	Licence 9859	ASA 09/15
	Delphine GRAUBY	Licence 163789	ASA 08/12
<u>Directeur de Course :</u>	Michel BONZOM	Licence 4090	ASA 07/04
<u>Adjoints :</u>	Patrice MARTY	Licence 9699	ASA 09/15
	Brigitte MARTY	Licence 136694	ASA 09/15
<u>Techniques : Responsable</u>	André MOMMAYOU	Licence 12924	ASA 09/03
	Patrick CHAZAL	Licence 198486	ASA 09/04
	Pierre François MELOT	Licence 228141	ASA 09/14
	Roger VANARA	Licence 114975	ASA 09/15
	André FOURMENT	Licence 6222	ASA 09/07
	Didier GENRIES	Licence 228242	ASA 09/02
<u>Relation Concurrents :</u>	Myriam PUECH	Licence 113568	ASA 09/15
	Guillaume AMBLARD	Licence 171372	ASA 09/15
<u>Responsable Publicité :</u>	Marcel CABROL	Licence 14590	ASA 09/15
<u>Médecin de l'épreuve :</u>	Mohamed ELRAKAAWI	Licence 149435	ASA 09/10
<u>Chargé de Presse :</u>	André FOURMENT	Licence 6222	ASA 09/07

Cette liste n'est pas exhaustive et susceptible d'être modifiée.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 26ème Rallye du Frontonnais compte pour :

La Coupe de France des Rallyes coefficient 2

Le Championnat de la Ligue Régionale Occitanie Midi-Pyrénées Commissaires, Coefficient 2 Pilote et Copilote

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu : Au Leclerc de VILLEMUR SUR TARN.

- Le 8 Aout 2020 de 14 h 00 à 18 h 45
- Les vérifications finales seront effectuées au : Garage Peugeot Fronton 31
- Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € T.T.C.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye du Frontonnais doit adresser au secrétariat du Rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 2 Aout 2020 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à **100 voitures**.

3.1.11.1P. Les droits d'engagements

Les droits d'engagement sont ainsi fixés

Avec la publicité facultative des organisateurs	290 €
Sans la publicité facultative des organisateurs	580 €
Equipage complet féminin	200 €

3.1.12P. Inscription

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Chèque à l'ordre de TEAM-RALLYE-DECOUVERTE

L'organisation se réserve le droit de refuser un engagement.

3.1 Equipages

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.2 Ordre de départ

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 4P. VOITURES AUTORISEES

4.1 Voitures admises

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2020

4.1 PNEUMATIQUES : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.2 ASSISTANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'ASSISTANCE EST INTERDITE sur l'ensemble du parcours

Autorisée seulement dans la zone artisanale de VILLEMUR SUR TARN. **Un seul véhicule d'assistance** sera accepté dans l'enceinte.

4.3 PROCEDURE DE PESEE des VOITURES.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.5. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification

promotionnelle.

Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

4.6P. A cet effet chaque voiture devra être équipée à l'avant à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation d'un support de surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification proportionnelle. L'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévues par l'article 5.4 du présent règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 DESCRIPTION

Le 26ème Rallye du Frontonnais représente un parcours de 127.720 km. Il est divisé en 1 étape et 4 sections. Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 km.

L'épreuve spéciale est :

VILLEMUR – VARENNES – VILLEMUR 10 km x 4

L'itinéraire horaire figure dans l'Annexe "Itinéraire".

6.2 RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A. Le nombre de passages en reconnaissance est limité à **3**.

Le Samedi 8 Aout 2020 de 9h à 12h00 et de 13h00 à 19h00.

Toutes les cordes seront piquetées pour de l'épreuve !

Des contrôles seront effectués par les membres de l'organisation mais aussi par le personnel de la gendarmerie.

Les reconnaissances de nuit sont formellement interdites.

RAPPEL, les spéciales ne sont pas fermées à la circulation lors des reconnaissances.

6.3 CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.4 CIRCULATION

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7 ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 - DEPART

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.2 - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Signes distinctifs des commissaires : suivant réglementation Standard

7.3 - CONTROLES DE PASSAGE (CP) - CONTROLES HORAIRES (CH) - MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.4 - CONTROLES DE REGROUPEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.5 EPREUVES SPECIALES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.6 PARC FERME

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

CH 7 : Entrée Parc fermé d'arrivée à VILLEMUR SUR TARN

CH 7 : Le pointage en avance est autorisé.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10P. PRIX

En raison des difficultés financières que rencontrent nos partenaires sponsors privés de l'épreuve, cette année il n'y aura pas de remise de prix en numéraire.

Des coupes seront distribuées au minimum aux 3 premiers du Scratch, à chaque premier de Groupe et à chaque premier de Classe.

La remise des trophées se déroulera le 9 Aout 2020 à la sortie du parc fermé suite au délai d'affichage officiel.

NUMEROS DE TELEPHONES UTILES

SECRETARIAT DU RALLYE

Team Rallye Découverte

RN 113

31450 AYGUESVIVES

Mail : teisseyrecompetition@gmail.com

TELEPHONE EN CAS DE BESOIN

06 89 05 82 13

CARNETS D'ITINERAIRES DISPONIBLES

le Samedi 11 avril 2020 de 9h à 12h00 et 14h à 18h00

Au Leclerc de VILLEMUR SUR TARN